NATIONS UNIES **E**

Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1996/NGO/11
7 août 1996

FRANCAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-huitième session
Point 10 de l'ordre du jour

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME DES DETENUS

Exposé écrit présenté par la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[2 août 1996]

1. La Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH) exprime sa préoccupation quant aux conséquences du maintien de l'état d'urgence, notamment s'agissant de la situation des droits de l'homme des détenus.

2. La FIDH et son affiliée syrienne, l'organisation des Comités de défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (CDF), souhaitent, à nouveau, attirer l'attention de la Sous-Commission sur les conséquences désastreuses, pour le respect des droits de l'homme, du maintien en vigueur, depuis plus de 33 ans, de l'état d'urgence en Syrie : 33 ans arrachés à l'histoire de ce qui reste d'une société civile en mal de vivre.

3. La FIDH et les CDF considèrent très regrettable le maintien en prison de MM. Mustafa Falah et Khalil Brayez pour la vingt-sixième année - 11 ans après la fin de leur peine de 15 ans -, et demandent au Président syrien d'intervenir pour mettre fin à cette tragédie et fermer définitivement le chapitre honteux de la détention arbitraire en Syrie.

4. Malgré l'interpellation de la communauté internationale des droits de l'homme, 10 militants des CDF entament leur cinquième année en détention. Ils furent condamnés par un tribunal d'exception au terme d'un procès inique, pour avoir simplement exercé leur travail de défenseurs des droits de l'homme. Il s'agit de MM. Aktham Nouaisseh, Nizar Nayouf, Jadi' Nawfal, Afif Mizher, Muhammed Ali Habib, Bassam al-Sheikh, Thabet Murad, Ya'qoub Musa, Hussam Salama, Hassan Ali. Adoptés par le Groupe de travail sur la détention arbitraire et plus de 107 ONG, ils continuent de se voir accusés de terrorisme par les autorités syriennes, alors qu'il est aujourd'hui internationalement connu qu'ils n'ont jamais préconisé ni fait usage de la violence.

5. Depuis le début de cette année, une centaine de prisonniers ont été arrêtés parmi lesquels des Baasistes pro-iraquiens et des Kurdes. Parallèlement, la vague de libération des prisonniers s'est arrêtée; ce qui porte à près de 2 800 le nombre de prisonniers d'opinion dans le pays.

6. En ce qui concerne les conditions de détention des prisonniers, la FIDH et les CDF disposent d'informations témoignant de pratiques absolument incompatibles avec les principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus. La mort de M. Karim al-Haj Hussein, 23 heures après sa libération, et du journaliste Rida Haddad après huit mois de souffrances et 15 ans de détention, en sont des exemples. Nos deux organisations exigent la libération immédiate de tous les prisonniers malades en Syrie. La FIDH et les CDF sont extrêmement préoccupés par l'état de santé de MM. Riad al-Turk, Aktham Nouaisseh, Ahmad Hassan Mansour, Safwan Akkash, Mustafa Hussein, Faraj Biraqdar, Wajih Ghanem, Issa Mahmoud, Abbas Abbas, Mounif Mulhem, Nizar Mradni, Nabil Fawwaz, Samir al-Hassan, Nu'man Abdo, Muhamed Kheir Khalaf.

7. La FIDH et les CDF s'inquiètent du caractère inéquitable des procès des prisonniers d'opinion devant le tribunal de la sûreté de l'Etat qui touchent plus de 500 prisonniers, du Parti d'action communiste, du Parti communiste-Bureau politique, des Baasistes, des Nassériens, des membres de Yekiti et d'Itihad al-Sha'b et des militants des droits de l'homme, collectivement traduits devant ce tribunal qui a prononcé des verdicts très sévères. A titre

d'exemple, le tribunal a condamné à 15 ans plus de 60 prisonniers, à 14 ans cinq autres, 36 encore à 12 ans, 31 à 10 ans, 29 à 8 ans et le docteur AbdelAziz al-Khaier à 22 ans.

8. Nos organisations déplorent l'interrogatoire musclé subi, au cours des sept derniers mois, par une centaine de démocrates membres ou proches du Rassemblement national démocratique.

9. Les CDF dénoncent avec énergie les actions terroristes commises dans le pays au mois de mai 1996 par les services de sécurité militaire d'un pays voisin, la Turquie. Ils expriment leur solidarité avec les familles des victimes. Il est inadmissible de choisir la violence aveugle comme moyen de communication entre deux Etats voisins.

10. La FIDH et les CDF appellent la Sous-Commission à appuyer leur demande au Gouvernement syrien de procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de près de 2 800 prisonniers politiques et d'opinion, syriens, palestiniens, jordaniens et libanais qui croupissent dans les prisons syriennes, d'abolir les tribunaux d'exception et d'appliquer les garanties du droit à un procès équitable. Ils demandent en outre à nouveau que soit mis à terme l'usage de la torture et que les auteurs de tels actes soient sanctionnés.